

Synthèse Bureau COPAMAC SIDAM 26 août 2005 à St Flour

Jacques CHAZALET ouvre la séance en indiquant que nous allons entrer dans une période stratégique. Les orientations de l'Union Européenne pour le développement rural sont en voie d'achèvement et la contractualisation des politiques régionales dans le cadre du 2^{ème} pilier présentent pour le Massif Central un intérêt majeur ne serait-ce que pour les ICHN ou la PHAE.

1. SCHEMA DE MASSIF

Les 6 axes stratégiques qui avaient été présentés à l'Assemblée Générale du 22 avril 2005 à Ussel ont été affinés au cours d'une nouvelle réunion de travail du groupe le 05/07/05. Sans attendre la finalisation du schéma de Massif, il a été envisagé la possibilité de conduire une ou plusieurs études de faisabilité dès 2006.

Il a été décidé de proposer 3 projets d'études portant sur :

- la possibilité de créer une centrale de vente et des magasins franchisés
- la qualification environnementale du territoire
- la création de plate-formes logistiques

Le bureau valide ces propositions qui seront présentées au prochain Comité du Massif qui se réunit le 2 septembre 2005.

2. PLAN BATIMENTS

L'état des consommations fait apparaître les situations suivantes :

Auvergne : la file d'attente est ouverte depuis mai
les besoins sont 2 fois supérieurs à l'enveloppe disponible

Midi Pyrénées : même situation qu'en Auvergne

Limousin : les besoins dépassent de 40 % l'enveloppe disponible

Rhône Alpes : situation identique à celle du Limousin

Languedoc Roussillon : les besoins sont le double de l'enveloppe disponible mais pour le département de la Lozère les besoins sont 4 fois supérieurs

Thierry BOULLEAU indique que l'ouest est dans la même situation que le Massif Central. Même s'il peut y avoir quelques transferts de Poitou-Charentes ou du Centre, ça ne suffira pas à satisfaire les besoins.

3. D.P.U.

Les dispositions de la mise en œuvre des D.P.U. ont été récemment arrêtées par le CSO.

Dominique BARRAU souhaite que tous les responsables professionnels connaissent parfaitement ce dossier en indiquant qu'il faut encourager le principe des clauses. Mais il faudrait s'interroger sur l'intérêt de conserver une enveloppe nationale pour conduire ou impulser des politiques spécifiques, notamment l'installation ; ça n'est pas prévu.

La phase de mise en place va faire émerger des imperfectionsqu'il faudra traiter au plus vite.

Cette période transitoire est très importante. Il faudra être extrêmement vigilant et réactif pour corriger les incohérences et anomalies constatées.

Dominique BARRAU résume l'ensemble des difficultés et contradictions :

- le besoin de terre existe depuis toujours pour les paysans et il est humain
 - le droit à produire aussi, alors que tous les secteurs visent à améliorer la productivité l'agriculture lui tournerait le dos ; curieux ?
 - on dispose d'un budget important et on ne s'en sert pas pour orienter. Une somme de politiques individuelles n'a jamais fait une politique générale.
- Il faut bien reconnaître que la cohérence n'est pas évidente.

4. MISSION BRUXELLES

Le Président souhaite que le Massif ne perde pas le contact avec Bruxelles.

Ce voyage pourrait se dérouler dans la deuxième quinzaine de novembre.

Il faudra avoir un débat sur la mise en œuvre des politiques régionales. Quelle place pour l'agriculture ? Quelle place pour nos zones ?

En novembre la France aura arrêté ses positions sur la politique régionale.

La dernière semaine de novembre semble convenir – encore faut-il que les interlocuteurs que nous souhaitons rencontrer soient disponibles.

5. QUESTIONS DIVERSES

Les Présidents des Fédérations et les Jeunes Agriculteurs souhaitent engager une réflexion autour de deux axes :

- la formation des responsables professionnels
- la réalisation d'une grande étude sociologique pour connaître l'attente des agriculteurs vis à vis des Chambres d'Agriculture

Cette étude devrait porter sur des :

- aspects qualitatifs (questionnaire)
- aspects statistiques
- aspects communications (outils)

Le SIDAM pourrait être le porteur de ce projet si le bureau l'accepte.

Le bureau donne un accord de principe ; les prochains bureaux examineront le contenu.